

LETTRE D'INFORMATION

COMMUNE DE MARCELLUS



PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2026

LES DOSSIERS DU MOMENT

Elections municipales

- Les élections municipales 2026 ont eu lieu le dimanche 15 mars. Plus de 69% d'inscrits se sont rendus au bureau de vote de la commune de Marcellus.
- Voici la liste des résultats :
 - La liste "Marcellus tout simplement" conduite par M. COMMENY a obtenu 167 voix, soit 35.76% des suffrages exprimés.
 - La liste "Marcellus j'aime mon village" conduite par M. BAZAS, a obtenu 300 voix, soit 64.24% des suffrages exprimés.
- Suite au nouveau mode de scrutin guidé par le code électoral 2026, la répartition des sièges est issue d'un calcul à la proportionnelle, à savoir :
 - 50% des sièges sont attribués à la liste qui obtient la majorité absolue
 - Les autres 50% des sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne.M. BAZAS Jean-Marie a obtenu donc 13 sièges et M. COMMENY Alain a obtenu 2 sièges.
- Vendredi 20 mars 2026 a eu lieu les élections du Maire et des adjoints. M. BAZAS a obtenu la majorité absolue, soit 13 voix sur 14.
- Après 18 ans de mandat de Maire, Monsieur Jean-Claude DERC, qui a œuvré avec dévouement pour notre village, a cédé sa place à Monsieur Jean-Marie BAZAS. Une passation très émouvante.
- L'élection des adjoints s'effectue au scrutin de liste paritaire. La liste proposée par M. BAZAS Jean-Marie a obtenu la majorité absolue, soit 13 voix sur 14. Mme LAFITTE Laetitia a été élue première adjointe, M. REYNAUD Bernard a été élu deuxième adjoint, Mme BOUR Hasnia a été élue troisième adjointe et M. LAMOTHE Pascal a été élu quatrième adjoint.
- Siègeront au conseil municipal : Mme VERGNES Céline, M. CAIN Anthony, Mme LOUBET Nathalie, M. DA ROS Yohan, Mme DA DALTO Fanny, M. LECLERCQ Morgan, Mme LAMBROT Marie-José et M. PUZZIO Laurent.
- Les deux sièges obtenus par la liste de M. COMMENY seront occupés par Mme CUCCHI Maryse et par M. MOKHTARI Sofiane, le reste de la liste n'ayant pas souhaité intégrer le conseil municipal.



Autorisation d'urbanisme : vos obligations

- Avant d'effectuer tous travaux qui sont soumis à permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager ou permis de démolir, nous vous demandons de vérifier, auprès de la mairie, la faisabilité de vos projets par rapport aux règles d'urbanisme (panneaux photovoltaïques, clôture, portail, piscine, abri etc.).
- Le secrétariat vous remettra les CERFA correspondant à vos projets. Un arrêté du Maire vous sera remis afin que vous puissiez démarrer vos travaux. Nous avons encore des propriétaires qui réalisent les travaux avant d'avoir l'autorisation du Maire.



Livret d'accueil

- Depuis quelques mois maintenant, le secrétariat de la mairie travaille sur un livret d'accueil pour les nouveaux habitants.
- Celui-ci permettra aux nouveaux arrivants d'obtenir des informations sur la commune et les services qu'elle propose mais aussi connaître un peu mieux les associations qui font vivre le village et les entreprises présentes sur notre territoire.
- Ce livret sera disponible directement en mairie, ce qui permettra aux nouveaux venus de se présenter par la même occasion.



Etude d'un dépôt de pain et presse à l'agence Postale

- La commune envisage la mise en place d'un service de proximité au sein de l'agence postale, avec l'éventuelle création d'un dépôt de pain et de journaux.
- Afin d'évaluer l'intérêt de la population pour ce projet, une étude sous forme de sondage est actuellement lancée du 1er au 30 avril. Votre avis est essentiel pour adapter au mieux les services proposés aux besoins des habitants.
- Nous invitons donc toutes les personnes intéressées à venir s'exprimer en répondant à ce sondage. Vous pouvez le faire en vous rendant directement à la mairie ou à l'agence postale.
- Ce projet s'inscrit dans une volonté de renforcer les services de proximité et de dynamiser la vie locale. Votre participation contribuera à orienter les décisions futures.
- Nous vous remercions par avance pour votre implication.



Rappel ramassage bac jaunes et bac gris

- Comme nous l'avions expliqué dans la lettre d'information du dernier trimestre de l'année 2025, l'organisation de la collecte des bacs gris et des bacs jaunes a changé depuis le mois de février 2026.
- Le bac gris est ramassé le mardi tous les 15 jours et le bac jaune est ramassé le mercredi tous les 15 jours (un conseil : sortez le bac jaune la veille car le ramassage peut être très matinal).
- Pour une raison qui nous est inconnue, le calendrier des poubelles normalement distribué par VGA n'a pas été distribué partout. Si vous voulez le consulter, il est consultable en mairie, sur la page Facebook de la mairie et tout simplement sur le site de VGA : Collecte des déchets - Val de Garonne | Site officiel.

